



TRIATHLON AUDENCIA-LA BAULE REGLEMENT 2017

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Toutes les épreuves du Triathlon Audencia-La Baule sont soumises à la réglementation de la Fédération Française de Triathlon (*FFTri*) ainsi qu'au règlement intérieur du comité d'organisation Audencia Compétitions, 8 route de la Jonelière BP 31222 44312 Nantes Cedex3.

Toute inscription à l'une des épreuves du Triathlon Audencia-La Baule suppose que le participant a pris connaissance de ce règlement (<http://www.competition-audencia.com/>) ainsi que de celui de la Fédération Française de Triathlon (<http://www.fftri.com/>) et qu'il s'engage à les respecter.

Tout engagement implique également pour chaque concurrent l'obligation de se conformer aux instructions qui lui seront données par le directeur de course ou l'arbitre principal et les médecins de l'organisation. Les concurrents ont l'obligation de participer aux briefings d'avant compétition.

Tout engagement implique également de la part des concurrents l'acceptation et la validation de la « Charte de l'athlète ».

Tout concurrent participant à une épreuve du Triathlon Audencia-La Baule en usurpant l'identité d'un tiers ou en faisant une fausse déclaration d'identité ou d'âge, se verra disqualifié et fera l'objet de poursuite disciplinaire.



ARTICLE 2 : LES CATEGORIES

- Les catégories sont définies comme suit :

CATEGORIE	ANNEE DE NAISSANCE
POUSSINS	2008-2009 (8/9ans)
PUPILLES	2006-2007 (10/11ans)
BENJAMINS	2004-2005 (12/13ans)
MINIMES	2002-2003 (14/15ans)
CADETS	2000-2001 (16/17ans)
JUNIORS	1998-1999 (18/19ans)
SENIORS	1978-1997 (20/39ans)
VETERANS	1918-1977 (40/99ans)

- Accès aux épreuves :
 - La Course M est réservée aux licenciés FFTRI et non licenciés (*attention dans la limite de 150 places*).
 - Les tri-relais sont ouverts à partir de la catégorie Minimes (2002-2003).

ARTICLE 3 : LES INSCRIPTIONS

- Les inscriptions pour l'édition 2017 doivent se faire en ligne, ainsi que le paiement des droits d'inscription et les Pass compétition.

- Afin de valider son inscription à une épreuve individuelle, tout concurrent doit impérativement fournir, préalablement à la compétition, une photocopie de sa licence FFTri 2017 (*ou équivalent auprès d'une Fédération étrangère de Triathlon*). Dans le cas où l'athlète n'est pas licencié Triathlon un certificat médical d'aptitude de moins d'un an au jour de l'épreuve de non contre-indication à **la pratique du triathlon en compétition** sera exigé ainsi qu'un Pass Compétition. A défaut, toute participation est exclue.

- Afin de valider son inscription à une épreuve de Tri-Relais, tout concurrent doit impérativement fournir, préalablement à la compétition, une photocopie de sa licence FFTri 2017 (*ou équivalent auprès d'une Fédération étrangère de Triathlon*). Dans le cas où l'athlète n'est pas licencié Triathlon un certificat médical d'aptitude de moins d'un an au jour de l'épreuve de non contre-indication à **la pratique du triathlon en compétition** sera exigé ainsi qu'un Pass Compétition. Dans le cas d'un athlète licencié au sein des fédérations françaises de cyclisme, de natation et d'athlétisme, une photocopie de sa licence (manifestations compétitions) sera exigée (et autorisée uniquement à la pratique disciplinaire correspondante) ainsi qu'un Pass Compétition (*attention toutefois aux dates de validation des licences*¹). A défaut, toute participation est exclue.

¹ Licence FFA date de validité : - Licence FFN date de validité : - Licence FFC date de validité :

- Conditions de remboursement des frais d'inscription : **du 31 mars au 3 septembre 2017 → 30% de retenue sur toute demande de remboursement quel que soit le motif**. Au-delà du 3 septembre aucun remboursement ne sera effectué.

- **Aucune inscription ne sera prise sur place.**

- **Les inscriptions seront closes le 12 Septembre 2017.**



ARTICLE 4 : REMISE DES DOSSARDS

- Lors de la remise des dossards, chaque concurrent doit émarger la feuille de départ après présentation d'une pièce d'identité avec photo (*ou photographie/photocopie de cette pièce d'identité*) à la Salle des Fêtes des Florales (*secrétariat de notre manifestation : complexe sportif Jean Gaillardon Place des Salines - 44500 LA BAULE ESCOUBLAC*).
- Tout athlète qui ne pourra justifier de son identité ne pourra retirer son dossard.

ARTICLE 5 : ORGANISATION – CIRCULATION CONCURRENTS

- Un bracelet puce sera fourni par l'organisateur. Ce bracelet puce sera porté à la cheville gauche.
- Pour le Tri-Relais, le bracelet puce servira de relais entre les 3 compétiteurs. Le passage du bracelet puce doit s'effectuer dans le parc à vélo à l'emplacement de l'équipe.
- **La non-remise du bracelet sera facturée 30 euros.**
- Un deuxième bracelet sera fourni par l'organisateur. Ce bracelet sera porté au poignet et justifiera pour le concurrent, l'entrée dans le parc à vélo avant la course.
- Tout athlète qui ne portera pas le dit bracelet se verra refuser l'accès à l'aire de transition.

ARTICLE 6 : LA NATATION

- Pendant l'épreuve de NATATION, les concurrents doivent porter le bonnet fourni par l'organisateur.
- Pour des mesures de sécurité, la combinaison est obligatoire sauf si la température de l'eau est supérieure à 24°. Les lunettes sont autorisées.
- Sont interdits : tout accessoire de respiration, de propulsion, d'aide à la flottaison, le parcours coupé (*contrôle à chaque bouée*).
- Pour le départ de chaque course individuelle, les concurrentes auront la possibilité de choisir une zone exclusivement réservée aux femmes (*non obligatoire*).

ARTICLE 7 : LE CYCLISME

- Pendant l'épreuve CYCLISTE, le dossard doit être porté dans le bas du dos, de façon visible.
- Tout déplacement dans le parc à vélo doit se faire vélo à la main, casque sur la tête jugulaire serrée.
- Le port du casque à coque rigide est obligatoire, jugulaire serrée, sur la totalité du parcours.
- Les embouts de guidons doivent être bouchés (*voir annexes pages 6 et 7*).
- **Les freins à disque sont interdits UNIQUEMENT sur les deux courses Tri-Relais**
- Le drafting est autorisé pour toutes les épreuves. Dans ce cas, les prolongateurs des guidons sont autorisés à condition qu'ils ne dépassent pas de la ligne créée par les points les plus en avant des leviers de frein qui ne doivent pas être orientés vers l'avant (*voir annexes pages 6 et 7*).
- Le code de la route doit être respecté pour la Course M et la Course S.
- Sur les épreuves de Tri-Relais, les concurrents sont tenus de rouler sur la droite de la chaussée afin de permettre les dépassements.



ARTICLE 8 : LA COURSE A PIED

- Pendant l'épreuve de COURSE A PIED, le dossard doit être porté sur le devant du corps, au plus bas au niveau de la ceinture.
- L'assistance, sur les parcours, les parcours coupés et courir torse nu sont interdits.

ARTICLE 9 : DUREE DES EPREUVES

Le temps limite des épreuves est le suivant :

- Tri-Relais : **2 h 10 min dont 25 minutes maximum en natation (sortie d'eau).**
- Course S : **2 h 20 dont 30 minutes maximum en natation (sortie d'eau).**
- Course M : **3 h 40 dont 50 minutes maximum en natation (sortie d'eau).**

ARTICLE 10 : MODIFICATION / ANNULATION

- L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent.
- En cas d'annulation pour raison de force majeure (*conditions climatiques extrêmes par exemple*), les droits d'inscriptions restent acquis à AUDENCIA COMPETITIONS.

ARTICLE 11 : REMISE DES PRIX

- La présence des primés des différentes catégories sur les épreuves (*Tri-Relais, Course Elite Internationale, Avenir, Course S, Course M*) sera obligatoire lors des remises de prix. En cas d'absence, les prix resteront acquis à l'organisation.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait subvenir pendant une épreuve, dû au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité des organisateurs, des services de police ou de gendarmerie.
- L'organisation décline également toute responsabilité en cas de dégradation, de perte ou de vol de biens, de matériels, équipements personnels d'un concurrent.

ARTICLE 12 : ASSURANCE / RESPONSABILITE

- L'organisateur s'engage à contracter une assurance responsabilité civile organisateur qui couvre sa responsabilité civile et celle des concurrents dûment inscrits, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée de la compétition, pour les dommages corporels ou matériels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux. Les concurrents doivent être totalement conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement adapté préalable et une excellente condition physique.
- Il appartient aux concurrents de souscrire, auprès de l'assureur de son choix, un contrat d'assurance de personnes couvrant tous les dommages (*corporels ou matériels*) auxquels sa pratique sportive – la pratique de son enfant – peut l'exposer.



• Les concurrents des épreuves du Tri-relais, Avenir, Course S et M (*non licenciés*) sont couverts par leur Pass Compétition suivant les conditions citées ci-dessous :

Le soussigné est informé :

- Qu'il bénéficie, dans le cadre de la présente manifestation, des garanties prévues au contrat d'assurance de responsabilité civile souscrit par la F. F. T. R. I. auprès d'ALLIANZ,
- Que le Pass Compétition ne comprend aucune garantie d'assurance de personne,
- Que son vélo – le vélo de son enfant – ne bénéficie d'aucune couverture assurance. Les dégâts matériels qu'il – que son enfant – pourrait causer à son vélo ou aux vélos de tiers ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile fédérale,
- Que les dégâts que des tiers pourraient occasionner à son vélo – au vélo de son enfant – ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile fédérale.

ARTICLE 13 : DROIT A L'IMAGE

• La signature du bulletin d'inscription inclut la cession de vos droits à l'image à l'organisation pour reproduire et / ou diffuser les photographies réalisées lors du Triathlon Audencia-La Baule dans le cadre de la promotion de cet évènement : publication sur plaquettes, affiches, site web et tout autre support d'information et de communication d'Audencia Compétitions et d'Audencia Group.

• Cette autorisation est valable 5 ans à compter de ce jour.

• Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces photos ne devront pas porter atteinte à votre réputation ou à votre vie privée.



ANNEXES :

Voici les consignes à respecter en ce qui concerne le vélo :

Rappel : Freins à disques interdits UNIQUEMENT sur les deux Tri-Relais



Extraits Réglementation Sportive 2017 – FFTri

« ...

- Protéger toutes les extrémités en protubérances (embouts de guidon, sur-guidon, extrémité des câbles,...)
- Positionner les ajouts aux guidons ainsi que les poignées de freins afin de limiter les risques de blessure en cas de chute ou collision (pour les cintres droits type VTT, VTC,...). Les ajouts dits « corne de vache » ou « bar ends » sont autorisés.
- Les prolongateurs, vélo type contre la montre ou ajouts aux guidons doivent être pontés à l'avant avec un dispositif rigide du commerce (sans ajout ni adaptation personnelle)
- Les prolongateurs ne doivent pas s'étendre au-delà de 15cm de l'axe de roue avant, et ne dépassent pas de la ligne créée par les points les plus en avant des leviers de freins. »

Drafting Autorisé



Guidons Autorisés

Les prolongateurs ou ajouts sont permis, à condition qu'ils ne dépassent pas de la ligne créée par les points les plus en avant des leviers de freins.

Les prolongateurs doivent être pontés avec un dispositif rigide d'origine (sans ajout ni adaptation personnelle), et ne doivent pas supporter de manettes de frein pointées vers l'avant.



Cycles Interdits

Embouts de
Cintre protégés

Type de Roues
Interdites





Drafting Autorisé

Guidons Autorisés



Protection des extrémités
des Poignées en bon Etat

Guidons Interdits



Prolongateurs montés
sur un guidon de VTT



Drafting Autorisé



Guidons Interdits

